

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 238-10-2024 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES CHIENS

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 9 octobre 2024, a adopté le règlement 238-10-2024 intitulé *Règlement sur les chiens*.

Le règlement n° 238-10-2024 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet de la MRCT.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 16^e jour du mois d'octobre 2024.

Me Sami Bdiri
Greffier-trésorier adjoint
MRC de Témiscamingue